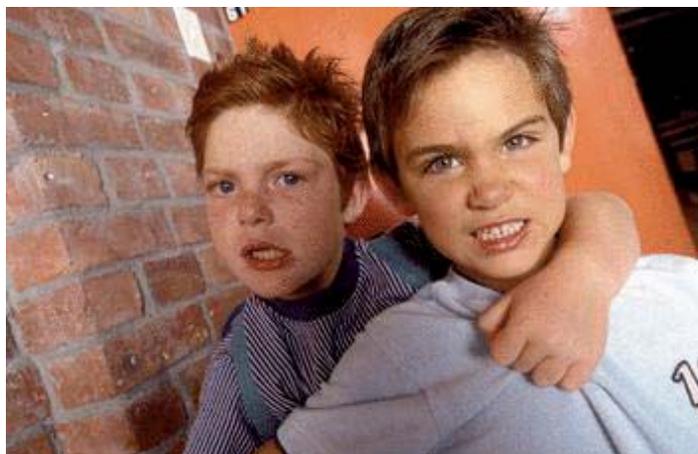


« Jeux » dangereux à l'école

Introduction



© Pixland

Dans les cours de récréation, à l'extérieur de l'école, les « jeux » dangereux et les pratiques violentes constituent un phénomène préoccupant.

Le ministère de l'Éducation nationale s'est donc attaché, dans le cadre de sa politique de prévention globale des conduites à risques, à mieux accompagner les actions à mettre en œuvre dans les établissements pour lutter contre ces pratiques.

Un exemple : le « jeu » du foulard

Le « jeu du foulard » ou de la tomate est un jeu d'étranglement qui se pratique seul ou à plusieurs et dont l'objectif est de provoquer un évanouissement, en principe de courte durée, réputé provoquer des sensations de bien-être particulier.

Les jeunes qui s'adonnent à cette pratique sont relativement peu nombreux, mais la réalité des chiffres est difficile à établir. Certains le font pour ne pas « se dégonfler » devant les autres, d'autres qui sont déjà habitués à des conduites à risques, sont à la recherche de sensations. Il faut insister sur le fait que les enfants suicidaires ne jouent que rarement au jeu du foulard. Leur logique n'est pas celle du plaisir, ce que recherchent les pratiquants de ce jeu.

Une enquête TNS-Sofres¹ menée en 2007, a interrogé un échantillon de 489 enfants, âgés de 7 à 17 ans, représentatif de la population française, sur leur connaissance et leur pratique des jeux dangereux. Cette enquête a fait apparaître que :

- 84 % des enfants interrogés connaissent au moins un jeu dangereux ;
- 26 % se sont déjà vus proposer un jeu dangereux ;
- 12 % ont déjà participé à un jeu dangereux.

Que les enfants soient étrangleurs ou étranglés, ils sont complètement inconscients des risques : « ils ne pensent pas à faire du mal ». Il n'en demeure pas moins que ces élèves font l'objet de sanctions disciplinaires et s'exposent à des sanctions pénales.

En fait, c'est la non-oxygénation du cerveau qui provoque un évanouissement. Selon les médecins, l'hypoxie peut être la cause d'un arrêt cardiaque, aux conséquences plus ou moins graves. Les altérations cérébrales s'aggravent seconde après seconde.

À chaque rentrée des classes, l'inspection académique adresse une circulaire de mise en garde contre les pratiques violentes. Dans la circulaire de rentrée 2010, était rappelée :

¹ Source : [Jeux dangereux et pratiques violentes](#), Ministère Éducation nationale.

« (...) la nécessité de poursuivre la lutte contre les jeux dangereux et les pratiques violentes en partenariat avec les associations habilitées au niveau national. Afin d'aider les établissements scolaires, des formations à destination des médecins, infirmières et assistants de service social de l'Éducation nationale seront organisées en prenant appui sur le cahier des charges élaboré au niveau national. »

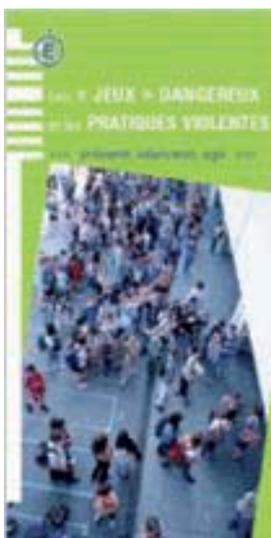
Dans la circulaire relative aux orientations pour une politique de santé², il est rappelé que l'École est un acteur de santé publique qui joue un rôle essentiel dans la prévention des « jeux » dangereux.

Il est en revanche déconseillé aux chefs d'établissements de sensibiliser directement les élèves, car l'expérience a démontré que cela les incite ensuite à essayer³.

Plus d'informations : www.jeudufoulard.com

Des documents pour mettre en place des démarches de prévention

La brochure *Les « jeux » dangereux et les pratiques violentes : prévenir, intervenir, agir*, 2007



Ce document fort détaillé insiste sur le fait que la vigilance des éducateurs est primordiale dans la prévention de ces conduites à risques qui dépassent le seul « jeu du foulard ». D'autres pratiques violentes existent dans les établissements scolaires. En effet, le document distingue les jeux de non-oxygénation des jeux d'agression. Parmi ceux-ci, le dénominateur commun est l'usage de la violence physique gratuite, généralement par un groupe de jeunes envers l'un d'entre eux. Il existe, par ailleurs, des jeux intentionnels et des jeux contraints :

Dans les premiers, tous les enfants participent : le jeu du « mikado » ou celui de la « cannette ». Le principe est toujours le même : un objet est lancé et l'élève qui ne le rattrape pas est frappé par les autres. Au contraire, dans les jeux contraints, un enfant subit la violence du groupe, et est clairement identifié comme victime. Le « jeu » de la couleur où l'enfant qui porte le plus grand nombre de vêtements de couleurs est désigné dès le matin et est frappé et humilié toute la journée...

Il est clair que, quel qu'ils soient, ces jeux peuvent avoir des conséquences graves tant au niveau physique qu'au niveau psychologique. C'est la raison pour laquelle le document, insiste sur les signes dits « d'alerte » et sur les comportements à adopter quand de tels comportements apparaissent dans un établissement scolaire.

[Téléchargez la brochure](#)

² [Circulaire n° 2011-216 du 2 décembre 2011](#)

³ [Récré : les jeux interdits](#), *La Dépêche*, avril 2011.

Les fiches pratiques à disposition des parents et des enseignants



Le guide d'intervention *Jeux dangereux et pratiques violentes* (2011) aide les parents et les enseignants à discerner ce qui relève de « jeux violents » et à agir face à ce type de comportement. Il se présente sous forme de fiches qui permettent une approche précise de ces pratiques, des signes que l'on peut remarquer et des moyens d'y faire face.

La lecture approfondie de ce guide apporte de multiples réponses à ce phénomène inquiétant, à la fois pour les parents et pour les enseignants. Quels sont ces jeux ? Pourquoi ces jeux ? Y a-t-il des signes d'alerte ? Quand et comment intervenir ? Qui peut aider ?

[Téléchargez le guide](#)

Une fiche action pour les enseignants de collège

Cette fiche, conçue en avril 2012 dans une démarche action, donne des pistes aux personnels de l'Education nationale pour leur permettre de mettre en place au sein du collège une séance de prévention sur ces différentes pratiques à risques.

[Téléchargez la fiche](#)

En savoir plus

- [Association SOS Benjamin](#)
- [Educscol](#)

A lire

- Françoise Cochet, *Jeu du foulard et autres jeux d'évanouissement — Pratiques, conséquences et prévention*, Éditions L'Harmattan, 2010
- Marie-France Le Heuzey, *Jeux dangereux « Quand l'enfant prend des risques »*, Éditions Odile-Jacob, 2009

*Dossier réalisé par Frédérique Thomas, professeur agrégée, docteur en STAPS,
Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II.*